

## **Championnats de Bourgogne France Comté de sprint**

### **Informations de course**

**Port du masque :** Il est obligatoire sur le territoire de la commune de Chenôve (arrêté préfectoral du 3 septembre 2020). Vous êtes donc tenus de le porter jusqu'à la prise de carte, puis après la course. Nous vous demandons également de ne pas rester sur le lieu de la course après avoir couru.

**Respect du code de la route :** La circulation automobile n'est pas coupée, vous devez respecter le code de la route. Faites particulièrement attention en traversant les rues.

**Quarantaine :** L'accueil et les parkings étant en plein dans la zone de course, la quarantaine est **obligatoire**. Elle sera ouverte de 9H30 à 9H45. Elle se situe dans un gymnase, à 500m de l'accueil, vous aurez donc la possibilité de vous y échauffer et un accès aux toilettes. Depuis la quarantaine, un accès au départ sera balisé (rubalise rouge et blanche), environs 900m. Nous ferons un pré-départ à 15mn avant votre heure de course afin de restreindre les attroupements vers le départ.

**Terrain :** La première partie de la course est en terrain naturel : bois de pins, de cèdres, pelouses calcaires tondues ou non, fourrés (attention, ce qui est dessiné en vert foncé est réellement impénétrable). Ensuite, c'est un terrain urbain avec petites rues, passages, parcs. La traversée des vignes est autorisée, les vendanges étant terminées.

**Carte :** normes ISSprOM, 1/4000, equ 5m, réalisée cet été par Yann Venon. Impression sur papier synthétique.

**MD de l'après midi :** Carte mise à jour cet été, 1/7500. Impression sur papier synthétique. Attention, il y a deux départs : Départ1 à 750m pour les circuits noir, violets et orange moyen, départ 2 à 100m pour les autres circuits. Merci de bien respecter vos heures de départ afin d'éviter les attroupements.